

# Critérium Fédéral

## **TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES**

### ***I.1 – CONDITIONS DE PARTICIPATIONS***

Le critérium fédéral est réservé aux licenciés traditionnels à la Fédération Française de Tennis de Table s'acquittant du droit d'inscription prévu par le comité.

### ***I.2 – ORGANISATION***

Le critérium fédéral se déroule en 4 tours par année de naissance, au niveau départemental, les féminines peuvent être autorisées à participer dans les catégories masculines. Le nombre de division sera fonction du nombre de participants dans chaque catégorie. Les joueurs participent à tout ou partie des tours prévus.

**Le critérium fédéral se déroulera le dimanche. Le club candidat qui aura la possibilité d'accueillir sur une même journée toutes les catégories en respectant le cahier de charges du comité sera prioritaire.**

### ***I.3 – CATEGORIE D'AGE***

Tout jeune qui change de catégorie d'âge en début de saison est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente et des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du 1er tour.

### ***I.4 – MUTATIONS***

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

### ***I.5 – REPECHAGES***

A l'échelon départemental seul le responsable de la compétition a qualité pour effectuer les repêchages. Ils seront possibles jusqu'au Vendredi 12h précédant la compétition.  
Les repêchages sont réalisés en fonction du classement du tour précédent.

### ***I.6 – PARTICIPATION DES FEMININES***

Dans la mesure du possible, le comité organisera un critérium exclusivement féminin sur les mêmes bases que le critérium masculin. Par contre, si leur nombre est insuffisant, elles pourront être intégrées dans les divisions masculines avec une attribution de points CF spécifique à leur catégorie. Ou encore, elles pourront participer au critérium inter départemental « Ain-Rhône ». Les filles qui voudront évoluer en PNB devront passer par le critérium inter départemental, selon la décision prise par la commission sportive régionale du 8 juillet 2018 :

« Une féminine devra choisir en début de saison si elle joue en masculin ou en féminin. Ce choix pourra être effectué jusqu'au premier tour inclus (par exemple faire le tour 1 en féminin et choisir ensuite pour les 3 tours suivants de jouer en masculin).

L'intégration dans les divisions féminines se fera, comme cette saison en s'appuyant sur le classement des joueuses. Si la joueuse n'a pas un classement suffisant pour la PN, elle devra alors participer en interdépartementale. Pas de montée directement des départements sauf s'il existe un championnat féminin réel ou un échelon interdépartemental. »

## **I.7 – PREMIERE PARTICIPATION OU REPRISE APRES UNE ABSENCE D’AU MOINS UNE SAISON**

Les joueurs qui s’engagent avant la date fixée par l’échelon compétent sont incorporés dans l’ordre du dernier classement officiel diffusé. Leur placement est fixé par l’échelon compétent.

### **TITRE II : DEROULEMENT ET CLASSEMENT**

#### **II.1 – PLACEMENT DES JOUEURS DANS UNE POULE**

A chaque tour les joueurs qualifiés sont placés selon les résultats du tour précédent, excepté au 1<sup>er</sup> tour, où les joueurs sont placés en prenant compte des points licences.

En sénior messieurs, le premier de D2 de la saison précédente est qualifié en D1 .

Si un joueur n’a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant le plus de points inscrits sur la licence que lui.

- **En cas d’égalité, il est procédé à un tirage au sort**
- Dans la mesure du possible, deux joueurs d’une même association, doivent être placés dans des poules différentes. En cas d’impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1er tour s’ils sont deux et le plus rapidement possible s’ils sont trois ou plus dans la poule.

#### **II.2 – DEROULEMENT SPORTIF**

**Les divisions seront fonction du nombre d’inscrits et la répartition des divisions sera communiquée par le responsable dans la semaine précédant le tour.**

Chaque groupe de 16 joueurs constitue une division.

4 poules de quatre suivies d’un tableau de 16 OK/ KO classement Intégral

Pour la dernière division

Suivant le nombre de joueurs inscrits application de la règle suivante pour le placement des joueurs :

1 à 2 : Les intégrer à la division supérieure dans des poules de 5 (les 5<sup>o</sup> de poule ne disputent pas

Le tableau final et prennent la dernière place dans le classement)

3 à 5 : créer 1 poule avec classement intégral sans tableau ensuite.

6 à 8 : 2 Poules de 3 ou 4 joueurs puis un tableau classement intégral de 8 joueurs

9 à 10 : 3 poules de 3 ou 4 puis barrage 2/3, intégration des vainqueurs dans un tableau de 8 incomplet avec classement intégral et une poule de 3 pour les perdants .Le 4<sup>ème</sup> de poule est classé 10<sup>ème</sup>.

11 : 2 poules de 4 et une poule de 3 puis placement dans un tableau de 16 incomplet (JA 3)

12 à 16 : 4 poules de 3 ou 4 puis tableau type critérium classement intégral de 16 joueurs plus ou moins complet.

Au delà de 18 joueurs dans une catégorie, on crée une division inférieure.

#### **II.3 – COTATIONS & CLASSEMENTS**

A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des participants sont cotés selon le barème régional

**Particularité pour la 1ere division départementale :**

La cotation se fera sur la base d’un groupe de 16 joueurs. Si le groupe est supérieur à 16, il sera attribué aux joueurs classés à partir de la 17<sup>ème</sup> place le point de la division inférieure.

Le classement est établi après addition des points acquis par chaque joueur à chaque tour.

#### **II.4 - MONTEES & DESCENTES**

A chaque tour, le nombre de montées de la division 1 à l’échelon régional est fixé par la commission sportive régionale. Le nombre de montées entre 2 divisions départementales est fixé à 3 au niveau départemental.

Les descentes sont fonction des montées de la division inférieure et des descentes de la division supérieure.

## **II.5 – RETARD**

Dans toutes les catégories :

- A tous les échelons et dans toutes les catégories, en poules si un joueur n'est pas présent à l'appel de son nom, il est déclaré perdant par forfait pour la partie, mais il peut disputer celles qui lui restent à jouer.
- Si ce joueur se présente avant la fin du déroulement de la poule, il peut disputer les parties restantes.
- S'il n'est pas arrivé au moment du début du lancement du tableau, il est déclaré forfait pour ce tour du CF

## **II.6 – ABSENCE JUSTIFIEE**

- Tout joueur qui ne peut participer à un tour du Critérium fédéral, par suite d'une sélection par la FFTT, (avec justificatif), l'ETTU, l'ITTF ou Handisport est maintenu dans l'échelon pour lequel il est qualifié. Il marque pour le tour non disputé la moyenne des points obtenus aux autres tours de la saison.
- Toute féminine pendant sa grossesse et son congé maternité (certificat médical attestant l'impossibilité de participer aux compétitions) est maintenue dans l'échelon pour lequel elle était qualifiée.
- Tout joueur qui ne peut participer à un tour du Critérium fédéral, par suite d'une convocation pour officier comme arbitre ou Juge Arbitre est maintenu dans l'échelon pour lequel il est qualifié. Il marque pour le tour non disputé la moyenne des points obtenus aux autres tours de la saison.
- Tout joueur, qui ne peut participer à un tour du Critérium fédéral, par suite d'une convocation pour un voyage scolaire est maintenu dans l'échelon pour lequel il est qualifié. Il marque pour le tour non disputé la moyenne des points obtenus aux autres tours de la saison.

## **II.7 – FORFAITS**

- Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable de cette division pour permettre à celui-ci de procéder à son remplacement. En cas d'absence (forfait) prévenue, donc excusée, le joueur marque 0 point et intègrera la division inférieure pour le tour suivant.
- **La limite de déclaration des forfaits est fixée au vendredi 12h00. Le joueur doit informer par écrit ou par mail le JA et le responsable du critérium exclusivement. Passé ce délai, tout forfait ne sera considéré excusé que dûment justifié avec documents fournis sous 48 heures au responsable du CRF (certificat médical ou autre document qui sera examiné par la commission sportive départementale).**

**Dans le cas contraire le joueur sera déclassé et s'il veut réintégrer la compétition il pourra demander à son club de le réinscrire pour les tours restants, en s'acquittant financièrement d'une nouvelle inscription. Il sera considéré comme un nouvel inscrit.**

## **II.8-ABANDON**

Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.

## **TITRE III : LITIGES ET SANCTIONS**

### **III.1 – EXAMEN DES LITIGES**

Dans chaque cas, il appartient à la commission sportive de statuer, compte tenu des motifs invoqués et après enquête sur les cas particuliers.

### **III.2 – REFUS D'ARBITRER**

Après son dernier match, chaque joueur et joueuse doit impérativement rester à disposition du Juge-Arbitre pour arbitrer une partie (quel que soit la catégorie) avant de pouvoir partir.

Le non-respect de cette règle entraîne les sanctions suivantes :

-1ere infraction : rétrogradation à la dernière place de la division et rétrogradation dans la division inférieure ; s'il n'y a pas de division inférieure, il est suspendu pour le tour suivant ou la journée finale

-2ème infraction : exclusion du critérium fédéral pour la saison en cours

Cela s'applique aux joueurs quittant la salle après leur élimination sans en avoir informé le juge-arbitre de l'épreuve.

### **III.3 – LICENCIATION**

Le joueur doit être en mesure de prouver au juge arbitre son identité, et qu'il est licencié.

### III.4 – SANCTIONS & AMENDES

CRF		Sanctions	Amendes
Forfait jour de la compétition	Avec CM	0 point CF – Descente d’une division	0 €
	Sans CM	0 point CF - Déclassement	20 €
Forfait avant le vendredi 12h	Justifiée	0 point CF – Descente d’une division	0 €

### III.5 – POINTS CRITERIUM FEDERAL

Place	Nombre de Joueurs											
	6	7	8	9	10	11	12	16	18	20	24	32
1	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2	75	75	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
3	50	50	60	60	65	65	65	65	65	65	65	65
4	30	35	45	45	50	50	50	50	50	50	52	55
5	15	20	33	33	40	40	40	40	40	40	42	45
6	2	10	21	21	30	30	30	35	35	35	37	40
7		2	10	12	20	20	25	30	30	30	32	37
8			2	5	10	15	20	25	25	25	28	35
9				2	5	10	15	20	22	22	25	33
10					2	5	10	15	19	19	24	32
11						2	5	10	16	17	23	31
12							2	7	13	15	22	30
13								5	11	13	17	29
14								4	9	11	15	28
15								3	7	9	13	27
16								2	5	7	11	26
17									3	5	9	23
18									2	3	8	20
19										2	7	17
20											6	15
21											5	13
22											4	12
23											3	11
24											2	10
25												9
26												8
27												7
28												6
29												5
30												4
31												3
32												2
<b>Lettre Attribuée</b>	<b>N1</b>	<b>N2</b>	<b>REG.</b>	<b>D1</b>	<b>D2</b>							
<b>Séniors</b>	A	B	C	D	E							
<b>Juniors</b>	A	C	D	E	F							
<b>Cadets</b>	A	D	E	F	G							
<b>Minimes</b>	A	E	F	G	H							
<b>Benjamins</b>	A	F	G	H	I							